

Réseau RHM PRITH Centre Val de Loire

Fonction publique et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Blois - 6 décembre 2024

1. Panorama de l'emploi public des personnes en situation de handicap
2. FIPHFP : rôle, mission & principes d'intervention
3. Articulation avec les acteurs de l'écosystème Handicap
Maintien

Le FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005

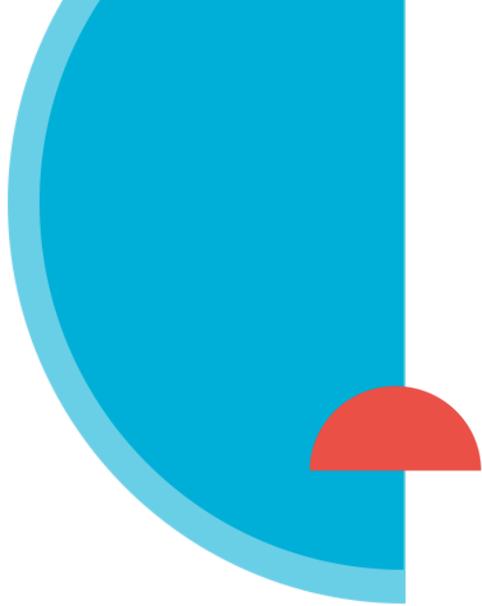


Finance les actions d'insertion mises en place par les employeurs publics via des aides directes et des partenariats et il cofinance l'écosystème emploi-handicap (avec l'Agefiph, l'ARS...). Il n'est pas opérateur.

Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques.

Il collecte les contributions financières versées par les employeurs publics (DOETH) et les convertit en aides directes (pour les BOE) ou interventions indirectes (acteurs de l'écosystème emploi-handicap).





1. Panorama de l'emploi public des personnes en situation de handicap

Panorama de la fonction publique



1 fonction publique, 3 versants... avec des organisations, des moyens.. et parfois des textes différents ainsi que des acteurs différents sur le champ du handicap.

✓ Spécificités :

- Statut
- Textes : code de la fonction publique (privé : code du travail) tant pour les titulaires que pour les contractuels

✓ Fonction publique d'Etat :

- PFRH plateforme RH interministérielle (réseau des ASEP)

✓ Fonction publique hospitalière:

- FHF (Fédération Hospitalière de France)
- ANFH (formation des agents de la FPH)

✓ Fonction publique territoriale :

- Centres De Gestion de la FPT - Affiliation obligatoire pour les collectivités de moins de 350 agents - Compétences sur le champ du handicap (les 6 CDG de la région sont conventionnés avec le FIPHFP)
- CNFPT (formation des agents)



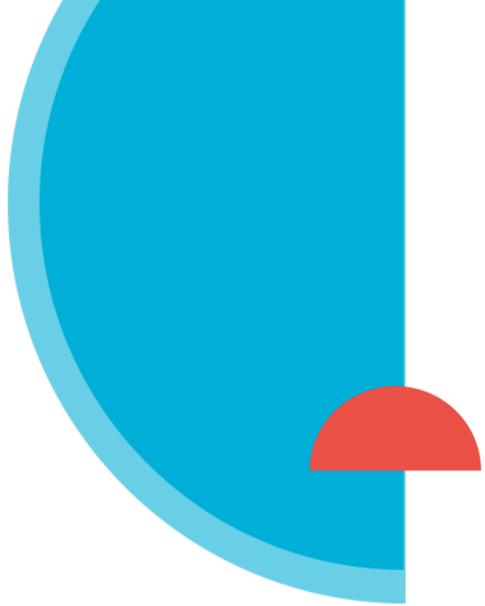
Taux d'emploi par fonction publique (d'Etat, Hospitalière, Territoriale)



France	FPE	FPH	FPT	Total
Effectifs	2 046 849	1 008 450	1 721 193	4 776 492
Nombre de BOE	94 886	56 722	118 253	269 861
Taux d'emploi	4,6%	5,6%	6,9%	5,6%
Région Centre Val de Loire	FPE	FPH	FPT	Total
Effectifs	7 718	44 844	57 109	109 671
Nombre de BOE	382	2 200	3 774	6356
Taux d'emploi	4,9%	4,9%	6,6%	5,8%

FPE : employeurs déclarants au FIPHFP (au moins 20 agents ETP) au niveau de la région (hors ministères, services déconcentrés...). A titre d'illustration, à elle seule, l'Education Nationale comptait en 2023 dans la région Centre Val de Loire plus de 43 200 agents en 2023 et près de 1400 BOE (MEN = 1,2 million d'agents environ).





2. FIPHFP : rôle, missions & principes d'intervention

Les priorités du FIPHFP, via les financements qu'il met en place :



Les principes d'intervention du FIPHFP

Tous les employeurs publics

Déclarant au FIPHFP

Aides mobilisables quel que soit le taux d'emploi

En complémentarité au droit commun

Quel que soit le statut des collaborateurs (y compris de droit privé)

A jour de leur contribution

Sollicitées par l'employeur public (et non par l'agent)

Pour compenser le handicap en aidant à financer le surcout lié au handicap

Selon 2 modalités :
- Plateforme PEPS
- Convention

Centres de Gestion de la FPT pour le compte des collectivités affiliées

Sur prescription du médecin de prévention (*médecin agréé*)

Au cas par cas

2 modalités d'intervention : Plateforme PEPS ou Convention



Plateforme PEPS :

- Remboursement sur facture de moins d'un an
- Plafond 40 k€/an

Convention :

- Préfinancement (qui peut être supérieur au plafond PEPS)
- Plan d'actions pluriannuel (3 ans minimum)
- Structuration de la politique emploi-Handicap de l'employeur



Catalogue des interventions du FIPHFP

Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – Catalogue des interventions -V11-012022

Les aides directes du FIPHFP

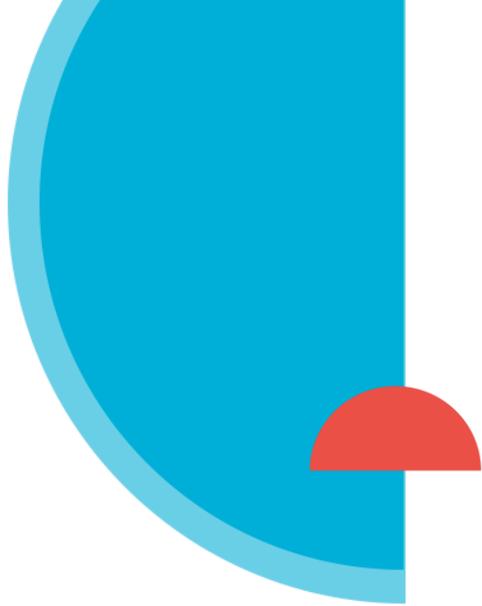
Les prestations financées avec l'Agefiph :

- **appuis spécifiques, études ergonomiques complexes, Inclu'pro formation...**

Les dispositifs financés par l'Etat (ARS) l'Agefiph et le FIPHFP :

Emploi accompagné, Comète France

Catalogue à retrouver sur
<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>



3. Articulation avec les acteurs de l'écosystème Handicap Maintien

Le FIPHFP, un acteur de la coordination entre employeurs publics et acteurs de l'écosystème



Dans le cadre de la convention avec l'Agefiph 2024-27. L'Agefiph assure l'interface (gestion administrative et financière) pour le compte du FIPHFP

Financements pour le secteur public :

- ✓ Cap emploi : axe I (insertion) et II (maintien)
 - Axe I : au niveau national (avec France Travail)
 - Axe II : financement au niveau régional
- ✓ appuis spécifiques
- ✓ études ergonomiques complexes
- ✓ Inclu'Pro formation
- ✓ Ressources Handicap Formation
- ✓ Dispositif Emploi Accompagné (avec l'ARS et l'Agefiph)
- ✓ Comète France (avec l'ARS et l'Agefiph)



Le Handipacte, dispositif d'animation du réseau des référents handicap des employeurs publics



Mission principale : développer la qualification des acteurs et capitaliser les actions et initiatives locales

1. Développement et animation du réseau des référents handicap et acteurs internes emploi-handicap des employeurs publics
2. Rendre lisibles les différents dispositifs d'aides
3. Actions à destination des acteurs d'horizon divers (interinstitutionnels, interprofessionnels et inter fonction publique) afin d'approfondir les connaissances et de créer une dynamique de réseau sur le sujet du handicap au sein du secteur public.
4. Axe centré sur la production d'outils, de livrables utiles aux employeurs publics dans la mise en œuvre de leur politique emploi/handicap (recrutement et maintien dans l'emploi des PSH)

Les interventions financées en 2023

Niveau National :



En 2023, les dépenses
d'intervention s'élèvent à

111,02 M€

soit 16,40 M€
de plus qu'en 2022
(+ 17,33 %) ↗

Elles se décomposent comme suit :

► DÉPENSES DIRECTES :

Aides plateforme
Conventions employeurs
Accessibilité

62,62 M€

en augmentation de
+ 9,34 M€ (+ 17,54 %) ↗
par rapport à 2022

Elles représentent 56 %
des dépenses
d'intervention

► DÉPENSES INTERMÉDIÉES :

Partenariats
Handi-Pactes

48,39 M€

en augmentation de
+ 7,05 M€ (+ 17,06 %) ↗
par rapport à 2022

Elles représentent
44 % des dépenses
d'intervention

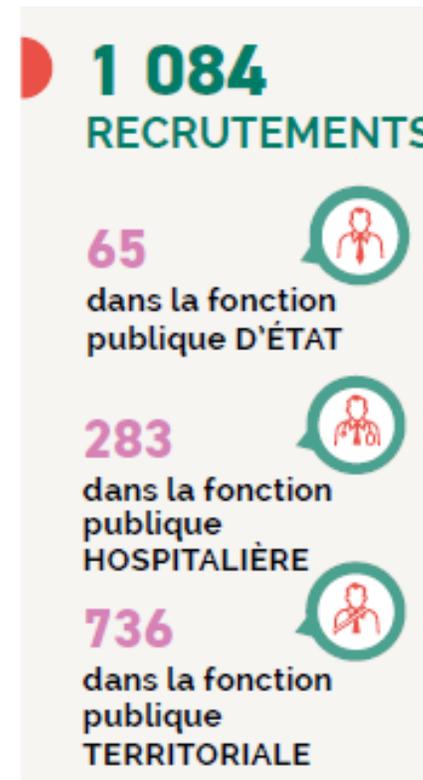
Focus sur les interventions directes financées en 2023 en région Centre Val de Loire :

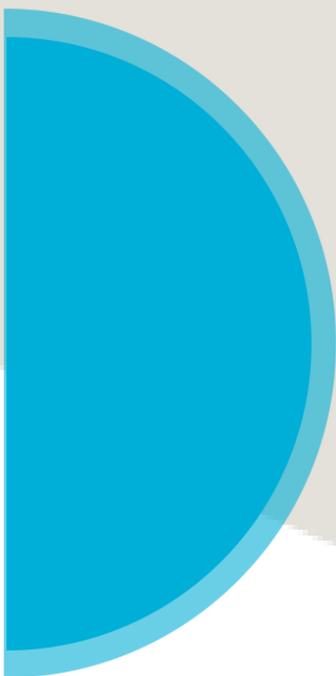


Hors interventions directes auprès des employeurs nationaux



Interventions qui soutiennent des actions, par exemple l'insertion





Site du FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr/>

Catalogue des aides : <https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions>

Le FIPHFP en région Centre - Val de Loire :
<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/centre-val-de-loire/>